



Extrait du La CODE (La Coopération des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<https://lacode.be/accueil-des-enfants-etrangeurs-la.html>

Accueil des enfants étrangers : la Belgique est condamnée !

- Nos publications - Migration -

Date de mise en ligne : mercredi 11 décembre 2013

La CODE (La Coopération des ONG pour les Droits de l'Enfant)

Le 23 octobre 2012, le **Comité des droits sociaux (CDS) du Conseil de l'Europe a condamné la Belgique** en estimant que la **carence importante et persistante en matière d'accueil des enfants étrangers** en Belgique constitue **une violation du droit** à une protection spéciale contre les dangers physiques et moraux, du droit à la protection de la santé et du droit à une protection sociale, juridique et économique garantis par la Charte sociale européenne (CSE).

Cette **décision**, rendue publique le 21 mars 2013, **fait suite à la réclamation collective déposée par Défense des Enfants International (DEI)** contre la Belgique le 27 juin 2011, qui dénonce la situation de non-accueil en Belgique des enfants étrangers non accompagnés et des enfants étrangers accompagnés en séjour irrégulier.

Défense des enfants Belgique, le Service droit des jeunes, la Plate-forme Mineurs en exil et la CODE **attendent de l'Etat belge qu'il mette en oeuvre la décision du Comité européen des droits sociaux en adoptant une solution structurelle en matière d'accueil.**

Cette analyse de la CODE vise à rappeler le contexte de cette décision, sa portée et ses effets.